

DOCUMENT

Date : 25 septembre 1981

Sources : Sud-Ouest – Article de Dominique Mannenc - Archives privées de Jean-Marc Printz

Titre : Radio-Andorre déclarée en faillite : La Direction fait appel.

Descriptif : Réaction de Jean Delvigne devant l'assassinat judiciaire de Radio Andorre.



<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

Radio-Andorre déclarée en faillite :

La direction fait appel

DEPUIS MARDI, Radio-Andorre, qui a cessé d'émettre le 2 avril dernier, est déclarée en faillite sur décision du juge épiscopal, M. Joan Canturri.

Ce dernier ayant refusé de contracter un emprunt que garantiraient les biens de la station, les trente-huit employés n'ont pas perçu leur salaire depuis bientôt trois mois.

L'affaire est encore plus dramatique pour les cinq salariés français de la station qui ne figurent pas sur la liste, établie mardi, des personnels susceptibles d'être rémunérés dans le cas où les choses se normaliseraient.

C'est pourquoi, M. Jean Delvigne, mandataire des héritiers Tremoulet, créateur de Radio-Andorre, a interjeté appel, dès hier matin, auprès du juge des appellations de Barcelone, estimant que les mesures prises par M. Canturri sont injustifiées.

D'une part, Radio-Andorre conteste la mise en place, décidée par celui-ci, du nouvel administrateur judiciaire et de faillite, M. Gualbert Osorio, en raison de l'incompétence de ce journaliste espagnol de Radio-Andorre dont les liens avec Madrid sont évidents.

D'autre part, le non-versement des salaires apparaît aberrant dans la mesure où la dette de Radio-Andorre, salaires compris, n'excède pas 3 % de la valeur des biens de la station

(immeubles et matériel), biens mis sous séquestre le 26 mars dernier, par le juge épiscopal.

Enfin, l'administrateur judiciaire n'a pas pris, comme cela s'imposait, la décision de licencier et d'indemniser le personnel avec promesse de réengagement dans l'hypothèse d'une reprise des émissions.

Pour le personnel de Radio-Andorre, il est évident qu'une volonté politique se dessine derrière cette procédure « inique ». On parle donc d'« assassinat judiciaire de Radio-Andorre » visant à faire tomber la station dans les mains du gouvernement espagnol et donc de la société E.I.R.A.S.A., susceptible d'exploiter les ondes.

Radio-Andorre usera de tous les moyens légaux pour stopper une situation jugée « non fortuite ». En craignant toutefois qu'on ne la laisse pourrir lentement mais sûrement.

Dominique Mannenc.